



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>32739</b>	De <b>Mme Marielle de Sarnez</b> ( Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >Associations de jeunesse et détachement pédagogique	<b>Analyse</b> > Associations de jeunesse et détachement pédagogique.
Question publiée au JO le : <b>06/10/2020</b> Question retirée le : <b>19/01/2021</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les organisations de jeunesse agréées par le ministère, dont le dynamisme repose sur l'engagement d'enseignants qui acceptent de mettre leurs compétences au service des jeunes. Cet engagement, rendu possible par le détachement pédagogique, permet ainsi aux enseignants de conserver leur ancienneté et leur emploi et assure une continuité nécessaire à la transmission du savoir et des valeurs de l'école publique, au sein de structures associatives dont la complémentarité n'est plus à démontrer. En raison du travail individualisé, le recours à ces associations est en hausse constante. Toutefois, le nombre de postes de détachement reste très en-deçà des besoins, compromettant la pérennité et l'efficacité de ces organisations de jeunesse. Elle lui demande par conséquent si une réflexion est en cours visant à la création d'un dispositif plus souple permettant de fluidifier les allers-retours entre les établissements scolaires et ces associations, et de surcroît moins contraignant pour les finances publiques.